



**LA FILIÈRE APPRENTISSAGE À ESCP
ANNÉE 2025-2026**



LA FABRIQUE
Au fil des talents
1983

ESCP
BUSINESS SCHOOL

ISIPCA
La voie de l'excellence
1983

Entrée Visiteurs - Personnel - Formation Continue
Entrance Visitors - Staff - Continuing Education Students

Sommaire

- 4** Choisir l'apprentissage
- 5** L'apprentissage c'est quoi ?
- 6** Master in management
- 8** Bachelor in management work & study
- 9** L'accompagnement de l'étudiant
- 10** Financement de l'apprentissage
- 10** Le contrat d'apprentissage au cours de la mobilité internationale
- 11** Quelques éléments juridiques
- 12** Entreprises partenaires
- 13** Témoignages

Choisir l'apprentissage



Choisir l'apprentissage à ESCP Business School c'est choisir la voie de l'excellence et celle qui prépare au mieux nos étudiants aux prochaines étapes de leur carrière. L'apprentissage à ESCP permet de bénéficier des mêmes enseignements que ceux de la filière classique tout en consolidant leur savoir faire et leur savoir être au sein d'une entreprise partenaire. C'est en 2001 que ESCP a commencé à proposer l'apprentissage : d'abord dans le Master in Management (2001, lancement du programme apprentissage en deux ans ; 2010, lancement du programme en un an sur l'année finale de M2) puis dans le programme Bachelor in Management (BSc) en 2022 (troisième année sur le campus de Paris). Aujourd'hui, ce sont près de 2000 étudiants qui ont été formés dans cette voie qui ne cesse de grandir au sein de nos programmes. Dans le même temps l'apprentissage s'est imposé auprès des entreprises qui recrutent de

plus en plus d'apprentis, beaucoup de contrats débouchant sur une proposition d'embauche ferme à l'issue du diplôme.

Pendant tout le temps de son parcours en apprentissage, l'étudiant bénéficie d'un double accompagnement : par un professionnel en entreprise qui le guide tout au long de son parcours et par un professeur-tuteur qui lui sert de référent privilégié pendant toute la durée de son contrat (professeur permanent ou affilié à ESCP).

Notre intention est de continuer à développer cette voie d'excellence, convaincus que la synergie entre institution académique et entreprise et la pédagogie expérientielle qu'elle propose est la meilleure façon de former les managers de demain.

Isabelle de Boysson
Directrice scientifique filière apprentissage

L'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

Pour l'étudiant, le choix de l'apprentissage c'est :

- Être intégré opérationnellement dans les équipes sur une période longue et évoluer progressivement vers des missions de plus en plus responsabilisantes ;
- Développer en situation professionnelle des compétences (expertise, savoir-faire, savoir-être) nécessaires à l'exercice de son futur métier ;
- Mettre en pratique les connaissances acquises à l'école en menant une réflexion sur les liens qui unissent concepts théoriques et missions professionnelles ;
- Bénéficier d'un double encadrement (maître d'apprentissage en entreprise et professeur-tuteur de ESCP) ;
- Bénéficier d'une aide financière par la prise en charge des frais de scolarité et le versement d'un salaire mensuel par l'entreprise pendant toute la durée du contrat.

Pour l'entreprise, intégrer un apprenti, c'est la possibilité de :

- Intégrer dans les équipes des jeunes à fort potentiel, compétents et motivés ;
- Observer et former sur une longue période les futures recrues ;
- Engager une relation privilégiée et à long terme avec ESCP et son corps professoral.

Recruter un apprenti via JOBTEASER

L'entreprise peut déposer une offre d'apprentissage via son compte JobTeaser.

Les offres sont modifiables sur la plateforme à volonté.

**PROGRAMMES
PROPOSANT
L'APPRENTISSAGE
À ESCP
BUSINESS SCHOOL**

MiM 24 mois (Master 1 & 2)

MiM Master 2 (12 - 14 mois)

BSc B3 Paris (12- 14 mois)

1.

GRANDE ÉCOLE - MASTER IN MANAGEMENT

Deux formules en apprentissage possibles dans le MiM

Les étudiants en Master in Management peuvent choisir d'effectuer leur parcours en apprentissage soit sur deux ans (cycle Master complet, M1 et M2), soit sur un an (année de M2).

CYCLE MASTER COMPLET - 24 mois Années de Master 1 et Master 2

Parmi tous les choix de parcours qu'offre ESCP Business School, l'apprentissage 24 mois est la seule formule permettant d'être diplômé en deux ans, en partant sur un campus européen et en Programme d'échange, tout en justifiant d'une première vraie expérience professionnelle.

Conditions d'éligibilité

- Étudiants issus de l'année de Pré-Master de ESCP
- Étudiants issus des concours d'admission directe avec un profil Management (sans cours de pré-requis à réaliser)
- Avoir validé tous les cours (sans exception) des années précédant le M1
- Avoir moins de 30 ans à la date du début de contrat
- Parler couramment français (B2/C1)

Pour les étudiants internationaux (hors UE) : carte de séjour valide ou récépissé de la demande officielle

Calendrier

Un seul calendrier d'alternance en périodes bloquées

Début du contrat **fin août 2025**

Fin du contrat : **28 août 2027**

Mobilité internationale obligatoire

M1 - Spring : 4 semaines sur le campus de Madrid

M2 - Fall : semestre en programme d'échange ou campus ESCP hors Paris obligatoire

Dossier de candidature

CV + lettre de motivation en français

➔ date limite de dépôt des dossiers de candidature :
mi-mars 2025 (TBC)

Recherche de contrat

La recherche de contrat commence dès le mois de mars 2025, après acceptation de la candidature. Le Career Centre de ESCP accompagne les candidats dans leur recherche de contrat (ateliers méthodologie de recherche, ateliers CV/lettres de motivation, rdv individuels conseillers carrière, etc.)

Les candidats doivent avoir démarré un contrat au plus tard le 15 octobre 2025. À défaut, ils rejoindront le MiM classique sur un des campus ESCP en fonction des places disponibles.



MASTER 2 – 12 à 14 mois Uniquement année de Master 2

La formule MASTER 2 en un an (12 à 14 mois) de la filière apprentissage s'adresse aux étudiants en dernière année du Cycle Master. Ces sont des étudiants aux profils variés, ayant déjà une bonne expérience professionnelle préalable et un projet professionnel construit.

Conditions d'éligibilité

- Étudiants ayant validé toutes leurs obligations académiques de Master 1 au moment du dépôt du dossier de candidature (y compris prérequis pour les étudiants admis direct)
- Avoir réalisé un semestre académique hors campus de Paris en M1
- Ne pas avoir commencé son M2
- Avoir 6 mois d'expérience professionnelle préalable (en continu dans une même entreprise)
- Avoir moins de 30 ans à la date du début de contrat et parler couramment français (B2/C1)
- Pour les étudiants internationaux (hors UE) : posséder une carte de séjour valide ou récépissé de la demande officielle.

Calendrier

Deux calendriers d'alternance au choix :

- Périodes bloquées : semestre 1 à ESCP / Semestre 2 en entreprise + juin 2026 ESCP
- Alternance hebdomadaire : un semestre 3j ESCP / 2j entreprise – un semestre 2j ESCP / 3j entreprise + juin ESCP

Début du contrat : possible dès **mi-juin 2025** / Fin du contrat : **29 août 2026**

Mobilité internationale possible au S1 sur un campus ESCP hors Paris

- Les étudiants ayant choisi le calendrier Périodes bloquées peuvent choisir de faire leur semestre 1 sur un campus ESCP hors Paris (attention l'entreprise a le choix de mise en veille du contrat dans ce cas.)
- Pas de programme d'échange possible (Il ne sera pas possible de postuler en même temps à l'apprentissage Master 2 et à un programme d'échange. Les étudiants doivent faire un choix au préalable)

Spécialisation obligatoire

Tous les étudiants en apprentissage MASTER 2 doivent obligatoirement suivre au moins une option de spécialisation (120 h de cours) au cours de leur année.

À noter : l'apprentissage MASTER 2 n'est pas compatible avec les options de spécialisation Entrepreneuriat (OP24), Finance d'Entreprise Avancée (OP129) et Responsable Innovation in Africa, à Paris.

Dossier de candidature :

CV + lettre de motivation en français

➔ date limite de dépôt de candidature : **mars 2025** (TBC) à travers la session de choix du Fall

Recherche de contrat

Les candidats doivent avoir trouvé et signé un contrat avant **mi-juin 2025**. À défaut, ils rejoindront le MiM classique sur un des campus ESCP en fonction des places disponibles.

Attention :

Tout contrat d'apprentissage fait l'objet d'une double validation par le Centre de Formation des Apprentis (CFA des Sciences) et ESCP :

- Validation de la mission, adéquation des missions avec le programme (un point de vigilance sera mis sur l'évolution de ces missions et sur la capacité de l'entreprise à accompagner l'apprenti pendant toute la durée de son contrat)
- Validation financière : prise en charge du coût de la formation ESCP par l'OPCO et par l'entreprise

À noter :

Un apprenti doit obligatoirement être diplômé à l'issue de son contrat : aucun stage de fin d'études conventionné n'est donc possible à l'issu d'un contrat en apprentissage. Pas de report de diplôme possible.

2.

BACHELOR IN MANAGEMENT WORK & STUDY APPRENTISSAGE B3 À PARIS

Work & Study Apprentissage B3 Paris – 10 à 12 mois

Les étudiants peuvent choisir de faire leur troisième et dernière année du Bachelor In Management (BSc) en alternance sur le campus de Paris. Le planning des cours est aménagé de manière à ce que tous les étudiants de B3 à Paris soient en alternance hebdomadaire entre cours à l'école et travail en entreprise. Les étudiants ne désirant pas travailler en alternance pendant leur troisième année doivent choisir un autre campus pour leur B3. Le choix du campus en B3 s'effectue à la fin de la première année.

Alternance en stage ou en apprentissage

- L'alternance peut se faire soit sous contrat de stage ou sous contrat d'apprentissage. Le planning des cours et du temps en entreprise est identique dans les deux cas
- Stage ou apprentissage sont obligatoires en B3 à Paris pour valider le diplôme du BSc
- Durée du/des stages : 4 mois calendaires minimum
- Durée de l'apprentissage : 14 mois maximum (en ce cas, le contrat d'apprentissage se substitue au stage obligatoire de fin de B2)

Conditions d'éligibilité

- Étudiants ayant validés tous leurs cours de première et deuxième année de Bachelor
- Étudiant ayant un percentile supérieur à 20 à l'issue de leur B2
- Avoir moins de 30 ans à la date du début de contrat
- Parler couramment français (B2/C1)

Non accessible aux étudiants hors UE

Calendrier

Un seul calendrier d'alternance en alternance hebdomadaire (2j/3j). Début du contrat possible dès **mi-juin 2025 (TBC)** / Fin du contrat : **29 août 2026**

Dossier de candidature

Les étudiants inscrits sur le campus de Paris pour l'année académique 2025/2026 doivent confirmer leur souhait d'apprentissage avant **mi-mars 2025 (TBC)**.

Recherche de contrat

La recherche de contrat commence dès le mois de mars 2025 après acceptation de la candidature. Le Career Centre de ESCP accompagne les candidats dans leur recherche de contrat (ateliers méthodologie de recherche, ateliers CV/lettres de motivation, rdv individuels conseillers carrière, etc.). Ces ateliers sont obligatoires. Les candidats doivent avoir démarré un contrat au plus tard le **15 octobre 2025**. À défaut, l'alternance devra se faire sous contrat de stage.

3.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTUDIANT

L'accompagnement est un atout majeur de la formation en apprentissage qui la différencie ainsi des stages.

Tout au long de son parcours en apprentissage, l'étudiant-apprenti bénéficie d'un double accompagnement à ESCP et en entreprise. L'évaluation et l'accompagnement réguliers de l'apprenti tout au long de son apprentissage en entreprise sont une obligation légale mais aussi un cadre qui vise à permettre de mesurer l'évolution de l'étudiant dans son environnement professionnel et sa montée en compétences. Il s'agit aussi d'un système d'alerte en cas de problème ou difficulté.

La progression de l'étudiant-apprenti est évaluée régulièrement et ses missions réajustées en conséquence

Le maître d'apprentissage en entreprise

- Professionnel reconnu de l'entreprise employant l'apprenti, justifiant d'une ancienneté minimum dans un poste en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti ;
- Responsable de l'accompagnement dans l'entreprise, il lui confie les missions lui permettant de progresser et d'assimiler les savoir-faire en lui transférant son expérience de professionnelle ;
- Il encadre directement et forme l'apprenti aux méthodes et aux procédures propres à son métier ;
- Il évalue périodiquement la progression de l'alternant dans l'acquisition des compétences requises

Le Professeur – Tuteur ESCP

À chaque apprenti est attaché un professeur-tuteur qui le suit tout au long de son parcours. Ce tuteur est un professeur permanent ou affilié à ESCP. Il n'est pas nécessairement expert du secteur dans lequel l'apprenti travaille. Il est son premier interlocuteur et l'aide à :

- Construire son projet professionnel et organiser sa scolarité
- Comprendre les expériences vécues dans le contexte organisationnel et les évaluations du maître d'apprentissage
- Respecter les obligations académiques et les valeurs de l'école
- Passer les caps difficiles

Les rencontres tripartites

Des réunions tripartites réunissant l'apprenti, son maître d'apprentissage et son professeur tuteur sont organisées périodiquement. Trois entretiens sont obligatoires dans le programme en 24 mois, deux pour les formules en un an. Ces rencontres tripartites sont essentielles et au cœur du dispositif d'accompagnement. Des documents (comptes rendus, fiches de suivi semestrielles et évaluation des compétences) formalisent le suivi. La réception de ces documents est une condition de validation de l'expérience professionnelle.

4.

LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail aidé par l'Etat.

Financement du coût de formation par l'Etat et l'entreprise

L'apprenti ne paie pas ses études qui sont financées par le quota de la taxe d'apprentissage réservé à la filière et versée aux opérateurs de Compétences (OPCO) ; le niveau de prise en charge du coût contrat est déterminé par chacune des branches professionnelles.

En fonction du coût contrat qui a été fixé par les branches professionnelles à laquelle appartient l'entreprise, celle-ci sera susceptible de verser un complément.

Rémunération de l'étudiant-apprenti

La rémunération minimale des apprentis est déterminée en pourcentage du SMIC et est fonction de l'âge de l'étudiant et de l'année de formation concernée. Dans certains cas, des dispositions contractuelles plus favorables peuvent s'appliquer.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le portail de l'alternance qui propose un simulateur de rémunération : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

Depuis la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2019, la rémunération des apprentis demeure exonérée des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle, mais uniquement pour la part de rémunération inférieure ou égale à 79% du SMIC.

Le salaire des apprentis reste exonéré de CSG/CRDS en totalité

	Année 1	Année 2	Année 3
16 - 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
18 - 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
21 à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
Dès 26 ans	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC

(Grille 2024, la grille 2025 et 2026 peut être modifiée)

5.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU COURS DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Pendant la période de mobilité à l'international, le principe de l'alternance entre formation et travail en entreprise, inhérent au contrat qui lie l'étudiant-apprenti à l'entreprise ne s'applique plus.

La loi n°2023-1267 visant à faciliter la mobilité internationale des alternants, publiée au JO en janvier 2024, donne dorénavant à l'entreprise la possibilité de choisir entre :

- La mise en veille du contrat pendant la durée de la mobilité internationale (le versement du salaire de l'apprenti est suspendu) ;
- La mise à disposition de l'apprenti auprès de l'université d'accueil à l'étranger (le salaire de l'apprenti est maintenu).

Dans les deux cas, la prise en charge intégrale des frais de scolarité n'est pas impactée.

6.

QUELQUES ÉLÉMENTS JURIDIQUES

Un contrat d'apprentissage suppose le respect de trois corps de règles :

- Celles du droit du travail ;
- Celles de l'école ;
- Celles de l'entreprise .



L'apprenti est un salarié à part entière

- À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle ou de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés. Le temps école est considéré comme temps de travail ;
- Seul un arrêt de travail peut donc justifier une absence, que ce soit à ESCP ou en entreprise ; les absences en cours doivent être signalées à l'entreprise qui pourra opérer des retenues sur salaire et au Centre de Formation des Apprentis ;
- Les apprentis n'ont pas de vacances scolaires, mais ont droit aux congés payés (5 semaines par an) et aux RTT selon la convention collective de l'entreprise et à poser uniquement sur le temps entreprise du calendrier académique ;
- L'apprenti ne peut prétendre à l'aide au logement étudiant mais peut percevoir une aide au logement (selon plafond de ressources) ;
- Salarié, l'apprenti perçoit des revenus qu'il doit déclarer à l'administration fiscale
- L'apprenti doit être diplômé dans le cadre de son contrat d'apprentissage. Aucun stage conventionné n'est donc possible au terme de son année de Master 2 et de Bachelor 3.

Plus d'informations :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>

Elles font confiance à nos apprentis

ABEILLE ASSURANCES - ACCENTURE - **ACCOR** - GROUPE ADP - AFD - **AIR LIQUID** - **AIRBUS** - ALAN - AL TAREA - ALLIANZ - **AMERICAN EXPRESS** - AMUNDI - ARDIAN - ARKEA - ARMONIA - ARTHUSBER TRAND - ERNST & YOUNG - ATOS - ATTIJARIWafa BANK - AXA - BAKER - **BALENCIAGA** - BANK ABC - BCG - BEARING POINT - SHISEIDO - BIC - BLOOM - BLOOMCO - **BNP PARIBAS** - **BOSCH** - **BOUYGUES TELECOM** - BPCE - IAPIFRANCE - BRIGESTONE - BUREAU VERITAS - BYREDO - CAISSE DES DEPOTS - CANAL PLUS - CAPGEMINI - CAPGEMINI INVENT - CARAMBAR CARREFOUR - CASE CORPORATE FINANCE - **CHANEL** - CHAUMET - **CHRISTIAN DIOR** - COUTURE - **CHRISTIAN LOUBOUTIN** - CIRCLE SPORTSWEAR - CIRCULR - CISCO - **CLARINS** - CLUB MED - **JEUX OLYMPIQUES** - COLAS SA - COLOMBUS CONVERTEO - CREDIT AGRICOLE - CROWE - HAF - **DANONE** - DÉFENSE CONSEIL - ITERNAL - DEALT - DECATHLON - DEEPI - DELOITTE - DELSEY PARIS - DIAC - DG DU TRESOR - DNCA - DORVAL AM - DROOMS - **ECOLE DU LOUVRE** - ECO VI - **EDF** - **EDMOND DE ROTHSCHILD** - ELECTRO LUX - ENGIE - EQUANS EREVAN - ESSILOR LUXOTTICA - ESTEE LAUDER - ETH FINANCE - EURAZEO - EUROGROUP CONSULTING - EUTELSTAT - EXIOM - EYE TRUST - FDJ - **FERRERO** - **FESTIVAL DE CANNES** - FORSTONE - **FRANCE TELEVISIONS** - FRENCH FOUNDERS - **GARNIER** - **GALERIES LAFAYETTE** - GALIENA - GAN TMAILLE - GENERAL ELECTRIC - GEMWAY ASSETS - GETBIZ / JURICOMPTA - GLOBAL HEALTH - GREEN SCOPE - GROHE - GROUPAMA - GROUPE VYV - **GUCCI** - H&H FRANCE - HAVAS - **HEINEKEN** - HELLOFRESH - HENKEL - **HERMES** - HOVA HOSPITALITY - **HSBC** - IWA AGENCY - 18 M - ICADE - IK PARTNERS - INETUM - INFORMATICA - INFRA GESTION - INOVEXUS - IFEC - IQVIA - JAKALA - HENNESSY JELLY FISH - JCAP PERFORMANCE - ЛОКО - KARINE - KERALA VENTURES - KLIMA TO KONECTA - KOS PARIS - KPMG - **KRUG (LVMH)** - LA BRUKET - **L'ORÉAL** - LA BANQUE POSTALE - LA FRANCAISE - **LA POSTE** - LA VIE - LAB. FILMED - LADUREEC - LAZARD - LE MANS ENDURANCE - LEK CONSULTING - LINXENS - **LOUIS VUITTON** - LUKO - MAG IMIX - MALAKOFF HUMANIS - MANADVISE - MAZARS MBO & CO - MEETIC - **MICROSOFT** - MILLTECHFX - MIRAKL - MODIS (ADECCO) - **MOET & CHANDON** - MOET HENNESSY - **MOMA GROUP** - MONGA - MONOPRIX - MOON SURGICAL - MORGAN STANLEY - MUSEE DES ARTS DECORATIFS - MUSEE DORSAY - **NATIXIS** - NEWEN CONTENT - **NIKE** - NOUVELLE GARDE - NOVARES NOVAVET - ODDO BHF - OPTMA - OVRSEA - PAI PARTNERS - PAPER NEST - **PARFUMS CHRISTIAN DIOR** - PENNYLANE TECH - PERIAL - **PERNOD RICARD** - PLANTIBODIES - **PRESTIGE & COLLECTIONS** - PRIMONIAL PART. - PROPRIETE & CO - **PUBLICIS** - PWC - QOVETLA - QUBIT - PHARMACEUTICALS - RAIDEN / CHARGE GURU - RAINBOW - RATP DEV - REFYLD · HELLO NEO - **ROTHSCHILD & CO** - **RT SAS (VOLVO)** - SAINT GOBAIN - SAIPEM - SALESFORCE - SAMPLEO - **SANOFI** - **SANTANDER** - BAP FRANCE - BASAUR - SAVENCIA - **SCHNEIDER ELEC** - SCOR - SEMMARIS - SENAT - SERVIER - **SIEMENS** - SINEORA - SISLEY - SITE FLOW - SMARTBOX - **SOCIETE GENERALE** - SODEXO - SOFIDY - SO GEDIF - SONEPAR - SPLEND UP - SPORTFIVE - STELLANTIS - STMICRO ELECTRONICS - SUPER CAPITAL - **SWISS LIFE** - SYMMETRIC - TACO TAX - TARKETT - TBWA GROUPE - TECHNIPFMC - TECHNOLOGY AND STRATEGY - TETHYS INVEST - **THALES** - TOTAL ENERGIES - **UBISOFT** - UBS - UNILEVER - UP COOP - URIAGE - VANCLEEF & ARPELS - VEEPEE - VOYAGEURS DU MONDE - WAVESTONE - XILAM ANIMATION - ZURICH INSURANCE

Étudiante-apprentie : Juliana Otalvaro Mendez

|| Je suis Juliana Otalvaro, étudiante en Master Management à ESCP Business School (parcours en apprentissage). Originaire de Bogota en Colombie, mon parcours international à ESCP dans des villes telles que Turin, Paris, Madrid et Bangalore a non seulement enrichi mes connaissances académiques, mais aussi élargi mes perspectives professionnelles et culturelles.

Pendant mon apprentissage chez KPMG à Paris, j'ai développé mes aspirations professionnelles et découvert un vif intérêt pour la banque d'investissement, domaine dans lequel je me suis spécialisée sur le campus ESCP de Madrid. Cette expérience, combinée à un échange académique à l'Indian Institute of Management Bangalore, a enrichi ma compréhension des pratiques commerciales mondiales et des diversités culturelles. À ESCP, je me suis épanouie dans un environnement

multiculturel, à la fois en tirant des enseignements précieux du programme d'études et en échangeant avec des camarades passionnés issus des quatre coins du monde.. Ces expériences m'ont dotée d'un ensemble de compétences qui me prépare à mon avenir professionnel. J'ai hâte d'apporter l'expérience diversifiée acquise lors de mon séjour à ESCP pour relever de nouveaux défis dans le monde professionnel. ||



Étudiant-apprenti : Elias Orphelin



|| Je suis Elias Orphelin, alumnus du Master en Management de la promo 2021. Le parcours en apprentissage est une opportunité très enrichissante car il permet de combiner le meilleur des deux mondes : celui d'étudiant et celui de professionnel en activité. C'est également une excellente façon de perfectionner ses compétences en gestion du temps. C'est certainement la meilleure manière non seulement de financer ses études, et aussi d'acquérir une expérience professionnelle hautement valorisée par les employeurs. J'ai eu la chance de convertir mon apprentissage en un poste en CDI ! En fait, je suis maintenant en poste à temps plein chez Siemens, où j'ai commencé en tant qu'apprenti. ||

ESCP Campus Contacts

BERLIN

Barbara Schledorn

✉ mimberlin@escp.eu

☎ Tel : +49 (0) 30 32 007 239

LONDON

Sarah Sen

✉ mimlondon@escp.eu

☎ Tel : +44 (0) 20 7443 8842

MADRID

Madrid Admissions

✉ mimmadrid@escp.eu

☎ Tel : +34 913 862 511

PARIS

Degree obtained in France

Chloé Thiéblemont

✉ mimparis@escp.eu

☎ Tel : +33 (0)1 49 23 62 25

PARIS

Degree obtained outside of France

Marième Fofana

✉ mimglobal@escp.eu

☎ Tel : +33 (0)1 49 23 24 80

TURIN

Adriano Sorgente

✉ mimturin@escp.eu

☎ Tel : +39 370 376 2129

WARSAW

Marième Fofana

✉ mimglobal@escp.eu

☎ Tel : +33 (0)1 49 23 24 80

ESCP benefits from the best international accreditations.
Our European campuses enjoy national recognition.



**5 European Higher Ed
accreditations**

BERLIN

Heubnerweg 8 – 10
14059 Berlin,
Deutschland

LONDON

527 Finchley Road
London NW3 7BG,
United Kingdom

TURIN

Via Andrea Doria 27,
10123, Torino, Italia

MADRID

ARROYOFRESNO

Arroyofresno 1
28035 Madrid, España

MARIA DE MOLINA

Maria de Molina
28006 Madrid, España

NAVALMANZANO

Navalmanzano 6
28035 Madrid, España

PARIS

CHAMPERRET

6-8, av. de la Porte de
Champerret
75017 Paris, France

MONTPARNASSE

3, rue Armand Moisant
75015 Paris, France

WARSAW

c/o Kozminski University,
International Relation
Office,
57/59 Jagiellońska St.
03-301 Warsaw, Poland

BRANCH CAMPUS

DUBAÏ

DIFC Academy
Dubai International
Financial Center
Dubai, UAE